



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Commune de Saint-Pompain

(Département des Deux-Sèvres)

Exercices 2016 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la Chambre le 11 février 2022.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHESE	2
INTRODUCTION.....	3
1 ELEMENTS DE CONTEXTE.....	4
2 LA FIABILITE DES COMPTES.....	8
2.1 La méthode d'analyse	8
2.2 Les restes à recouvrer.....	9
3 L'ANALYSE FINANCIERE.....	10
3.1 Analyse du compte de résultat	10
3.1.1 La capacité d'autofinancement	10
3.1.2 Les principales causes de l'évolution des excédents de fonctionnement.....	11
3.1.3 Les charges de gestion courante	16
4 ANALYSE DU BILAN	19
4.1 Le fonds de roulement	20
4.1.1 Les investissements de la commune	20
4.1.2 La dette	20
4.1.3 La capacité de désendettement	21
4.2 Le besoin en fonds de roulement	22
4.3 La trésorerie	22

SYNTHESE

Distante de 17 kilomètres de la ville de Niort à vol d'oiseau, tout en faisant partie de son aire urbaine et située dans le département des Deux-Sèvres, la commune de Saint-Pompain a vu sa population passer de 786 habitants en 1968 à 928 habitants en 2021.

L'examen des comptes avait mis en évidence une anomalie qui, sans remettre en cause la fiabilité et la qualité de l'information comptable, appelait une réaction. La commune étant tenue de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers pour les créances dont le recouvrement est compromis. Une mesure de régularisation est intervenue. Une provision de 2000 € a ainsi été inscrite au compte 4911 dans le budget 2021 en faveur des créances douteuses.

L'analyse financière révèle une situation contrastée. Les excédents de gestion courante¹ se sont améliorés entre 2016 et 2020. C'est surtout l'année 2019 qui voit l'excédent de gestion courante s'effondrer pour remonter en 2020. Cette évolution qui explique celle de la capacité d'autofinancement (CAF) brute est due à une variation négative plus forte des charges de gestion que celle des produits.

La ressource principale de la commune repose sur les produits des impositions locales. Or, ces recettes sont limitées par des bases nettes peu dynamiques, inférieures en euros par habitant aux moyennes de la strate démographique comparable sur toute la période 2016 à 2020, sauf pour la taxe foncière non bâtie. Dans ce contexte, et avec des taux d'imposition supérieurs à ceux des moyennes de la strate pour la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie, les marges de manœuvres fiscales apparaissent limitées. En 2019, l'effort fiscal² pour la commune se situait ainsi à 1,165 contre 1,009 pour la moyenne de la strate³. Sur la période, cet effort a toujours été bien au-dessus de celui de la moyenne de la strate⁴.

La capacité d'autofinancement brute ne permet pas, sur la période, la couverture des annuités en capital de la dette. La capacité de désendettement a été très dégradée pendant l'exercice 2019 et représentait 31 années des ressources annuelles, année de souscription de l'emprunt pour l'extension du cimetière, l'achat de la boulangerie et l'aménagement du centre-bourg. Dès 2020, elle s'améliore nettement et ne représente plus que 6 années.

La structure bilancielle du budget communal ne s'améliore pas sur la période examinée. Ainsi, le fonds de roulement et la trésorerie nette diminuent de 2016 à 2020, de près de 30 % chacun, tout en demeurant positifs.

Bien qu'en voie d'amélioration, la situation financière de la commune reste fragile fin 2020.

¹ Le passage de l'EBF à la CAF brute se fait en rajoutant à l'EBF, le résultat financier (C/76-c66) et le résultat exceptionnel (c/77 - d/67) – opérations de cessions (675,676,775,776) - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (c/777).

² Fiche DGF.

³ Fiche DGF 2019.

⁴ A titre indicatif en 2016 il était à 1,224161 contre 1,025381 pour la moyenne de la strate, en 2017 à 1,204908 contre 1,000359 pour la strate, enfin en 2018 à 1,194546 pour la commune contre 1,006579 pour la moyenne de la strate.

INTRODUCTION

Le présent contrôle a été effectué dans le cadre du programme 2021 de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine. Il concerne le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Pompain de l'exercice 2016 à la période la plus récente.

Conformément à l'article R. 243-1 du code des juridictions financières, l'ouverture du contrôle a été notifiée à Madame Christiane Bailly, maire, réélue le 18 mai 2020, par lettre du président de la Chambre datée du 21 avril 2021.

L'entretien de début de contrôle a été conduit le 29 avril 2021 avec l'ordonnatrice.

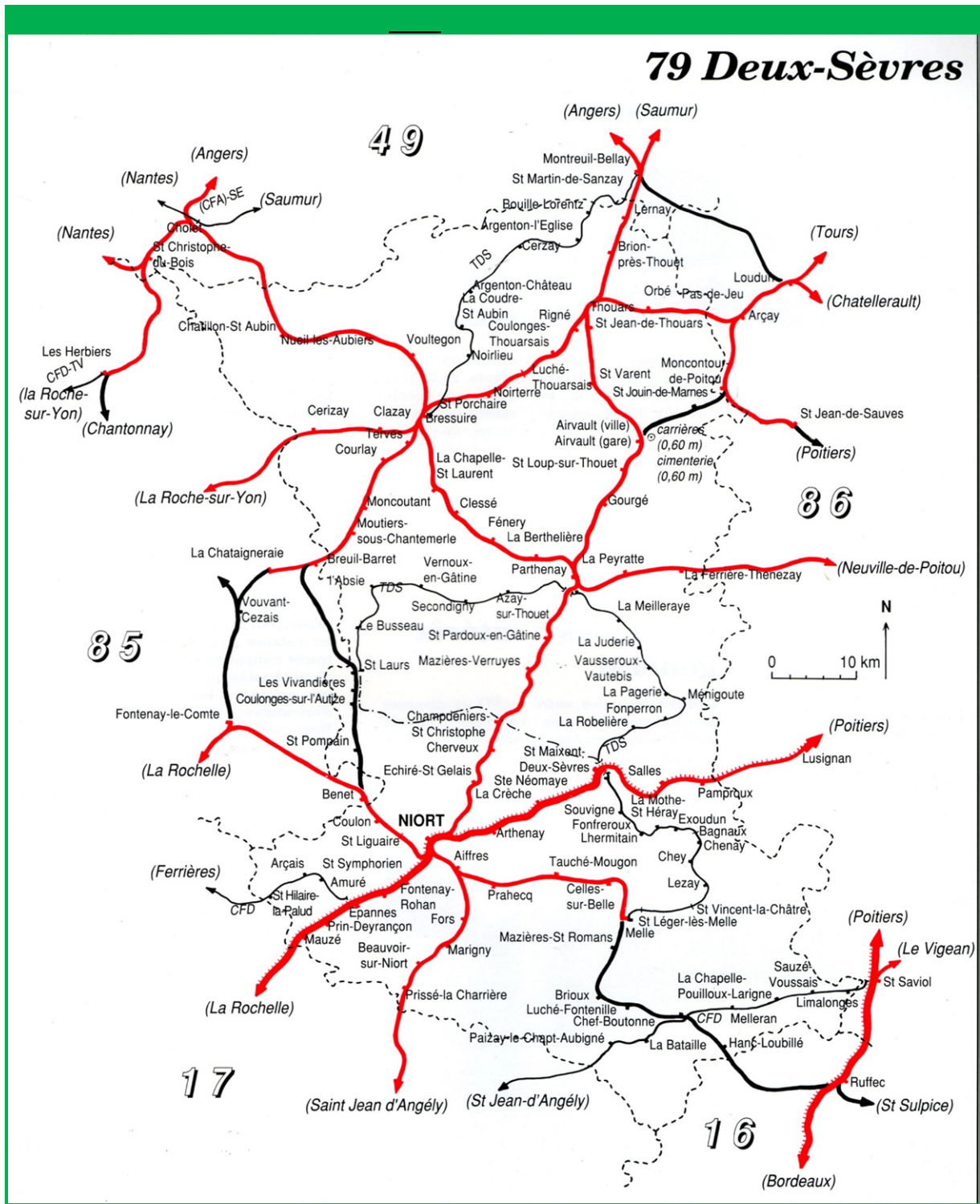
Prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle, préalable à la formulation d'observations provisoires par la Chambre, s'est déroulé le 5 août 2021 avec l'ordonnatrice.

Le rapport d'observations provisoire a été adressé le 26 novembre 2021 à l'ordonnatrice qui a répondu le 18 janvier 2022.

1 ELEMENTS DE CONTEXTE

Saint-Pompain est une commune située dans le département des Deux-Sèvres, entourée par les communes de Coulonges-sur-l'Autize, Villiers-en-Plaine et Ardin. Saint-Pompain est à une distance de 17 km au nord-ouest de la ville de Niort. Située à 63 mètres d'altitude, la rivière « la jeune Autise » est le principal cours d'eau qui traverse la commune.

La commune de Saint-Pompain appartient à l'arrondissement de Niort et au canton de Coulonges-sur-L'Autize.



Elle fait partie de la communauté de communes Val-de-Gâtine depuis sa création, le 1^{er} janvier 2017. Celle-ci résulte de la fusion de la communauté de communes du Pays-Sud-Gâtine, de la communauté de communes de Gâtine-Autize et de celle du Val-d'Égray.

La structure de la population**Tableau n° 1 : L'évolution de la population**

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017	Evolution de 1968 à 2017
Population	786	771	749	805	805	882	963	943	20 %
Densité moyenne (habitants/km²)	32,4	31,8	30,8	33,2	33,2	36,3	39,7	38,8	20 %

Source : INSEE

La population légale officielle de Saint-Pompain était de 943 habitants en 2017, dernière année officielle recensée par l'INSEE. Le nombre des habitants est en baisse de 2012 à 2017.

Il y aurait 928 habitants à Saint-Pompain en 2021⁵, ce nombre d'habitants étant calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population de 2011 à 2016, soit -0,4 %.

Tableau n° 2 : L'évolution de la population par tranches d'âge

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	882	100	963	100	943	100
0 à 14 ans	171	19,4	217	22,5	214	22,7
15 à 29 ans	121	13,7	124	12,8	112	11,9
30 à 44 ans	209	23,7	228	23,7	204	21,6
45 à 59 ans	175	19,9	192	19,9	194	20,6
60 à 74 ans	123	14	121	12,5	134	14,2
75 ans ou plus	82	9,4	82	8,6	86	9,1

Source : INSEE

Entre 2007 et 2017, la population des plus de 75 ans a légèrement diminué, passant de 9,4 % en 2007 à 9,1 % en 2017. Les plus de 59 ans représentaient 23,3 % du total de la population de la commune en 2017, ratio stable par rapport à 2007 (23,4 %).

⁵ Données ville - DATA.com.

Tableau n°3 : L'évolution du nombre de logements

Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968								
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	302	324	337	342	367	405	439	453
Résidences principales	240	257	266	286	306	357	387	386
Résidences secondaires et logements occasionnels	14	29	48	31	21	22	17	20
Logements vacants	48	38	23	25	40	26	35	47

Source : INSEE

Accompagnant la hausse de la population de 1968 à 2017, le nombre de logements augmente sur cette période, de 302 à 453. Ce sont surtout les résidences principales qui progressent passant de 240 à 386 logements.

Un taux de chômage bas, une activité économique diversifiée et une population surtout composée de classes moyennes

Le taux de chômage à Saint-Pompain était de 5,40 % début 2020⁶, avant la crise sanitaire. Sur les 321 zones d'emploi nationales, la zone de Saint-Pompain se classait ainsi 25^{ème} zone d'emploi ayant le plus faible taux de chômage. Le classement de la commune de Saint-Pompain en matière de chômage a gagné 22 places sur sept années (47^{ème} en 2013 contre 25^{ème} en 2020).

Saint-Pompain bénéficie par ailleurs de l'attractivité du bassin d'emploi de Niort, dans le département des Deux-Sèvres. Ce bassin comprend également les villes de Saint-Maixent-l'École, Chauray, La Crèche, Melle et Aiffres.

Tableau n°4 : Les établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2018

	Nombre	%
Ensemble	36	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	10	27,8
Construction	7	19,4
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	7	19,4
Information et communication	0	0
Activités financières et d'assurance	1	2,8
Activités immobilières	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	5	13,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	3	8,3
Autres activités de services	3	8,3

Source : INSEE

⁶ Données ville - DATA.com.

Au 31 décembre 2018, dernières données INSEE disponibles en matière d'activité économique, la commune comptait 36 établissements, dont 10 intervenant dans les produits manufacturiers, sept dans la construction, sept dans le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration.

Le revenu fiscal moyen⁷ par foyer de la commune en 2019, avant la crise sanitaire, était de 25 413 € contre 24 228 € pour la moyenne départementale et 26 978 € pour la moyenne nationale, caractérisant ainsi une population plutôt plus aisée que la moyenne départementale, mais plus pauvre que la moyenne nationale.

La commune dans son intercommunalité

La commune est membre de la communauté de communes du Val-de-Gâtine, créée par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2016, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (loi NOTRÉ) a défini une nouvelle liste de compétences obligatoires et optionnelles devant être exercées par les communautés de communes et d'agglomérations.

Outre ses compétences obligatoires énoncées par la loi, la communauté exerce les compétences optionnelles relatives à la protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie et en fonction de la définition de l'intérêt communautaire, à la politique du logement et du cadre de vie, à la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et à l'action sociale.

Elle exerce des compétences facultatives, à savoir celles relatives à la politique de l'enfance, de la jeunesse, et également en matière d'aménagement de l'espace, d'activités socio-culturelles, d'incendie et d'aménagement numérique.

2 LA FIABILITE DES COMPTES

2.1 La méthode d'analyse

La gestion municipale comporte un budget principal. Il n'y a pas de budget annexe.

La commune a procédé à des amortissements des immobilisations sur toute la période 2016 à 2019, pour un montant de 5 000 € annuel.

⁷ Fiche AEF de 2019. Revenus de l'année par foyer fiscaux (salaires, pensions de retraite, revenus fonciers, pensions diverses...) dont on enlève certains abattements (10% sur les salaires et retraites ou frais réels).

Les points suivants ont été vérifiés et n'appellent pas d'observations : les intérêts courus non échus (ICNE), la cession d'actifs, le compte de liaison (c/181) les travaux en régie, les rattachements des charges et des produits à l'exercice et les recettes à régulariser. Ont été également vérifiées les participations et les créances rattachées à des participations, les autres immobilisations financières (c/26 et c/27), les immobilisations mises à disposition (c/24), ainsi que la concordance entre l'état de la dette et les soldes (c/16).

Les créances à court terme (c/41), notamment quant à l'existence d'un provisionnement pour dépréciation des comptes de tiers (c/49), ont été examinées. L'existence d'éventuels contentieux concernant la commune a également été analysée afin de vérifier si une provision pour risques aurait dû être passée (c/15). Enfin, la bonne utilisation du compte 6419 (remboursements sur rémunérations de personnel) a été vérifiée et il a été constaté un fonctionnement conforme de ce compte.

2.2 Les restes à recouvrer

S'agissant des restes à recouvrer, la commune présentait au 31 décembre 2020 un montant total non recouvré de 8 635,12 €.

Tableau n° 5 : Evolution des restes à recouvrer (en €)

	c/4111- Redevables - amiables	c/4116- Redevables- contentieux	c/4141- Locataires et acquéreurs- amiables	c/4146- Locataires contentieux	c/44342- Recettes amiables	Total
2016	7 965,89	0,00	3 305,00	0,00	0,00	11 270,89
2017	6 338,63	346,98	595,00	0,00	0,00	7 280,61
2018	7 498,15	8,99	595,00	0,00	0,00	8 102,14
2019	4 286,52	2 176,74	934,87	0,00	21 040,56	28 438,69
2020	6 059,02	1 059,24	1 516,86	0,00	0,00	8 635,12

Source : balances du compte de gestion

Conformément à l'instruction comptable M14 applicable aux communes, la constitution d'une provision pour dépréciation d'actif s'avère utile pour faire face au risque d'irrecouvrabilité des créances imputées aux comptes 4111 « redevables amiables », 4116 « redevables contentieux », 4141 « locataires amiables », 4146 « locataires contentieux » et 46721 « débiteurs divers ».

En effet, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement, le code général des collectivités territoriales (CGCT) a retenu comme obligatoires les dotations aux provisions pour créances douteuses quel que soit le montant des créances concernées et sans établir de seuil quant à la taille de la commune, sauf à considérer que le risque n'est pas avéré.

La Chambre constate que la commune n'a pas procédé à un tel provisionnement entre 2016 et 2020. En revanche depuis 2021, la collectivité a bien provisionné pour 2000 € au compte 4911 (provisions pour dépréciation des comptes des redevables).

3 L'ANALYSE FINANCIERE

Le budget de la commune s'établissait à 504 709 € de dépenses de fonctionnement en 2020.

3.1 Analyse du compte de résultat

3.1.1 La capacité d'autofinancement

Malgré un remboursement en capital de la dette qui diminue sur la période 2016 à 2020 de 73,64 %, la capacité d'autofinancement nette est négative en 2016 et 2019 alors qu'elle est positive en 2017, 2018 et 2020. Le résultat de 2019 est, en partie, la conséquence d'un important remboursement de capital.

Ce constat met en évidence le principal point de fragilité de la situation financière qui est la variabilité de sa capacité d'autofinancement brute, laquelle diminue en 2019 à 20 522 € pour remonter à 98 224 € en 2020. Rapportée aux produits de gestion courante, la capacité d'autofinancement brute représente 59 jours en 2020 contre 12 jours en 2019. Elle représentait en 2016, en début de période, 45 jours de produits de gestion.

Un prêt de 250 000 € permet d'expliquer la situation du compte de résultat de 2019 et pèse sensiblement sur les équilibres budgétaires.

L'excédent brut de fonctionnement augmente entre 2016 et 2020, passant de 99 145 € à 111 909 € soit une augmentation de 12,87 %. Cette augmentation, qui explique celle de la CAF brute⁸, est due à une variation négative plus rapide des charges de gestion par rapport à celle des produits, également négative.

⁸ Le passage de l'EBF à la CAF brute se fait en rajoutant à l'EBF, le résultat financier (C/76-c66) et le résultat exceptionnel (c/77 – d/67) – opérations de cessions (675,676,775,776) - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (c/777).

Tableau n° 6 : Evolution de la CAF

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2016 à 2020
Produits de gestion (A)	656 158	626 822	617 051	614 805	602 656	-8,15 %
Charges de gestion (B)	557 013	536 036	504 288	581 698	490 747	-11,90 %
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	99 145	90 785	112 763	33 107	111 909	12,87 %
= CAF brute	81 072	84 908	104 803	20 522	98 224	21,16 %
En nombre de jours des produits de gestion	45	49	62	12	59	
- Annuité en capital de la dette	261 146	41 984	42 963	53 301	68 830	73,64 %
= CAF nette ou disponible (C)	-180 074	42 924	61 840	-32 778	29 394	116,32 %

Source : CRC, d'après comptes de gestion

3.1.2 Les principales causes de l'évolution des excédents de fonctionnement

3.1.2.1 Les relations entre la commune et la communauté de communes

Les relations financières entre la commune de Saint-Pompain et la communauté de communes Val-de-Gâtine prennent notamment la forme de reversements communautaires. La totalité de la fiscalité reversée par l'EPCI à la commune oscille entre 11 % et 21 % des produits de gestion sur la période 2016 à 2020. Elle est stable entre 2017 et 2020, à 21 % des produits de gestion.

Tableau n°7 : Fiscalité reversée par l'EPCI à la commune (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution de 2016 à 2020
Attribution de compensation brute c/73211	71 252	130 706	128 764	128 344	125 134	76 %
Produits de gestion	656 158	626 822	617 051	614 805	593 926	9 %
Part des reversements dans produits de gestion	11 %	21 %	21 %	21 %	21 %	

Source : balances des comptes

3.1.2.2 Les produits de gestion, vue d'ensemble

Les produits de gestion se composent principalement des ressources fiscales nettes et des dotations et participations, qui représentent, cumulées, plus de 98 % du total des produits de gestion en 2020, en hausse par rapport à 2016, année où ce taux s'établissait à 93 %. La raison en incombe principalement au compte « impôts et taxes » qui augmente de 3,47 % entre 2016 et 2020.

Tableau n° 8 : Evolution des produits de gestion courante (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2016 à 2020
c/70 produit des services et du domaine	74 619	58 937	62 107	60 058	43 945	-41,11 %
c/71 production stockée	0	0	0	0	0	
c/72 production immobilisée (travaux en régie)	0	0	0	0	0	
c/73 impôts et taxes hors c/739	402 091	404 461	401 981	408 057	416 031	3,47 %
c/739 produits fiscaux reversés	-49 292	-49 292	-49 292	-49 292	-49 292	
c/74 dotations et participations	209 609	193 987	186 128	175 366	175 894	-16,08 %
c/75 autres produits de gestion courante	19 131	18 729	16 127	20 616	16 079	-15,95 %
Total produits de gestion courante	656 158	626 822	617 051	614 805	602 656	-8,15 %

Source : balances des comptes de gestion

Le produit des services et du domaine (chapitre 70) a diminué de 41,11 %. Cette situation a fait l'objet d'un examen particulier.

Le chapitre 70 (produit des services et du domaine)

Tableau n° 9 : Evolution des effectifs scolaires

ANNEE	EFFECTIFS A LA RENTREE	NOMBRE D'ELEVES DE CM2 AYANT QUITTE L'ECOLE	NOMBRE DE NOUVEAUX ELEVES	EVOLUTION EN NOMBRE (ET EN POURCENTAGE)
2016	102	21	6	-15 (-12.82 %)
2017	97	18	13	-5 (-4.90 %)
2018	98	16	17	+1 (+1.03 %)
2019	87	15	4	-11 (-11.22 %)
2020	84	16	13	-3 (-3.45 %)

Source : comptes administratifs

Il est constaté une réduction de l'effectif de 18 élèves entre la rentrée 2016 et la rentrée 2020, ce qui a eu des répercussions sur les taux de fréquentation de la restauration scolaire et sur les activités périscolaires.

Par ailleurs, la crise sanitaire en 2020 s'est traduite par une baisse d'activité dans les secteurs de la restauration scolaire, des activités périscolaires mais également dans les locations de la salle de fêtes.

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante)

Ce chapitre est, en particulier, spécifique aux recettes des immeubles de rapport (l'immeuble de rapport désigne historiquement un ensemble immobilier complet, détenu en mono-propriété par un investisseur dont l'objectif est d'en tirer un rendement locatif).

Quelques éléments expliquent l'évolution de ces recettes (voir supra), des départs de locataires (loyer 410 €) ayant eu lieu au 1^{er} janvier 2018.

De même, un logement n'a pas été reloué dans la perspective de la réalisation de travaux de réfection et de rénovation (réalisés fin 2020).

Enfin, le départ d'un locataire est intervenu le 1^{er} octobre 2020 (loyer 415 €).

3.1.2.3 La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement est en baisse de 2016 à 2020, passant de 165 605 € à 135 729 €, soit une baisse de 18 %, en raison de celles de la dotation forfaitaire de 9 %, de la dotation de solidarité rurale de 42 % et de la dotation nationale de péréquation de 17 %. Cette baisse est, cependant, en partie compensée par l'augmentation de l'attribution de compensation, à partir de 2017, versée par la communauté de communes du Val de Gâtine (créée au 1^{er} janvier 2017).

Tableau n° 10 : La dotation globale de fonctionnement (en €)

en €	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution de 2016 à 2020
Dotation globale de fonctionnement C/741	165 605	139 852	139 112	137 552	135 729	-18 %
<i>dont dotation forfaitaire C/7411</i>	<i>97 474</i>	<i>89 997</i>	<i>89 136</i>	<i>88 466</i>	<i>88 547</i>	-9 %
<i>dont dotation de solidarité rurale C/74121</i>	<i>38 185</i>	<i>21 268</i>	<i>22 285</i>	<i>22 142</i>	<i>22 324</i>	-42 %
<i>dont dotation nationale de péréquation C/74127</i>	<i>29 946</i>	<i>28 587</i>	<i>27 691</i>	<i>26 944</i>	<i>24 858</i>	-17 %

Source : fiches DGF

3.1.2.4 Les ressources fiscales

En 2020, les impôts et taxes représentent 69 % des produits de gestion. Cependant, comme le montre le tableau ci-après, la part des impôts locaux a diminué, passant de 291 589 € en 2016 à 255 842 € en 2020, soit une diminution de 12,26 %.

Tableau n°11 : Détail des ressources fiscales (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2016 à 2020
Impôts locaux nets des restitutions	291 589	242 777	241 828	246 965	255 842	-12,26 %
+ Taxes sur activités de service et domaine (nettes des reversements)	0	0	94	443	455	
+ Autres taxes (dont droits de mutation à titre onéreux - DMTO, fiscalité spécifique d'outre-mer)	19 812	14 987	15 747	18 630	20 351	2,7 %
= Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	311 401	257 764	257 669	266 038	276 648	-11,2 %

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

Cette baisse de 12,26 % des ressources fiscales, sur la période 2016 à 2020, a été toutefois partiellement compensée, comme il a été indiqué, par une redistribution au sein de l'intercommunalité via l'attribution de compensation.

Par ailleurs, les bases nettes pour la commune sont bien inférieures à celles des moyennes de la strate par habitant sur toute la période 2016 à 2019, hors celles de la taxe foncière non-bâtie. En 2019, la taxe d'habitation communale représente 922 € par habitant contre 1 159 € par habitant pour la moyenne de la strate démographique comparable, soit une différence de 20 %. La même année, les bases communales de la taxe foncière sur les propriétés bâties représentent 616 € par habitant contre 986 € par habitant pour la moyenne de la strate, présentant un écart encore plus significatif de 38 %, en faveur de la moyenne nationale de la strate.

Si, sur l'ensemble de la période, les bases nettes des taxes d'habitation (TH) et foncière sur la propriété bâtie (TFB) ont toujours été nettement inférieures à celles des moyennes des communes de la strate, elles ont également évolué plus rapidement. Ainsi, les bases de la taxe d'habitation ont progressé de près de 11 %, entre 2016 et 2019, quand celles des moyennes de la strate ont progressé de 6 %. Quant à la taxe foncière sur les propriétés bâties, elle a évolué, sur la même période, plus rapidement que celle de la moyenne des communes de la strate comparable (12 % contre 7 %).

Tableau n° 12 : Les bases fiscales

Les bases fiscales	2016			2017			2018			2019		
	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TBNB	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB
Bases nettes en milliers d'€	825	546	109	870	555	110	865	569	111	879	587	114
Bases nettes commune en € /hab.	828	548	110	890	569	112	897	590	115	922	616	119
Moyenne nationale de la strate	1 091	921	60	1 107	934	63	1 127	957	63	1 159	986	64

Source : fiches AEF

Les taux communaux sont supérieurs aux moyennes de la strate pour la taxe d'habitation à compter de 2016 jusqu'à 2019. En 2019, le taux est de 13,04 % pour la commune contre 12,40 % pour la moyenne de la strate. Depuis 2017, le taux de la taxe d'habitation n'a pas évolué, constant à 13,04 %. En revanche, il est observé une chute de près de 7 points entre le taux de la taxe d'habitation de 2016 et son taux en 2017. Cette baisse s'explique par l'augmentation du taux de la taxe d'habitation prélevée par la communauté de communes, qui est passé de 6,68 % à 14,05 % entre 2016 et 2017.

En revanche, pour la taxe foncière bâtie, le taux est inférieur à celui de la moyenne de la strate sur toute la période de 2016 à 2019. En 2019, le taux pour la commune ressort à 11,67 % contre 15,41 % pour la moyenne de la strate. Ce taux baisse très légèrement entre 2016 et 2019, passant de 15,62 % à 15,41 %.

Enfin, concernant la taxe foncière non bâtie, la commune dispose de taux bien supérieurs à la moyenne de la strate sur toute la période 2016 à 2019. En 2019, le taux pour la commune s'établit à 56,13 %, contre 43,64 % pour la moyenne nationale.

Tableau n° 13 : Les taux fiscaux

Les taux en %	2016			2017			2018			2019		
	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB	TH	TF	TFNB	TH	TFB	TFNB
Commune	20,25	11,44	56,13	13,04	11,4	56,13	13,1	11,67	56,13	13,04	11,6	56,13
l'EPCI	6,68	3,79	17,16	14,05	3,37	15,32	13,6	2,94	13,49	13,24	2,51	11,65
Taux moyen national de la strate	12,16	15,62	45,38	12,24	15,4	43,70	12,3	15,41	43,70	12,40	15,4	43,64

Source : fiches AEF

En conséquence, sur l'ensemble de la période, mis à part en 2016, les montants par habitant des produits fiscaux, pour la TH et la TFB, sont toujours significativement inférieurs à ceux des moyennes de la strate. En 2019, le produit par habitant de la TH pour la commune est de 120 € lorsque la moyenne de la strate est de 144 €. L'écart est encore plus grand pour la TFB, de 72 € par habitant en 2019 pour la commune quand la moyenne de la strate se situe à 152 € par habitant la même année.

En revanche, il est observé pour la taxe foncière non bâtie un montant en euros par habitant toujours supérieur à la moyenne de la strate entre 2016 et 2019 soit 67 € par habitant pour la commune en 2019 contre 28 € pour la moyenne de la strate.

Tableau n° 14 : Les produits fiscaux

	2016			2017			2018			2019		
	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TBNB	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB
Les produits fiscaux communaux												
Produits des impôts locaux en milliers d'€	166	62	61	113	64	62	113	66	62	115	69	64
en € par habitant	168	63	62	116	65	63	117	69	65	120	72	67
Moyenne nationale de la strate	133	144	27	135	144	27	139	147	28	144	152	28

Source : fiches AEF

En 2019, l'effort fiscal⁹, qui permet de mesurer la pression fiscale locale sur les ménages, se situe pour la commune à 1,165 contre 1,009 pour la moyenne de la strate¹⁰. De manière générale et sur la période, cet effort a toujours été bien au-dessus de celui de la moyenne de la strate¹¹. Pour l'ensemble de la période 2016 à 2019, la pression fiscale sur les ménages est donc plutôt forte dès lors que le ratio illustrant l'effort fiscal doit être, en principe, inférieur à 1.

3.1.3 Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante connaissent une diminution de 12 % sur la période examinée. Cependant et de manière générale, la Chambre relève une forte variabilité de ces charges, que l'instruction n'a pas permis d'expliquer.

Il est notable de constater que les charges de personnel baissent légèrement de 3 % sur la période 2016 à 2020, représentant toutefois près de 54 % du total des charges de gestion en 2020. Compte tenu de leur importance, la commune doit poursuivre une trajectoire de maîtrise afin d'en réduire le poids par rapport à l'ensemble des charges de gestion courante.

⁹ L'effort fiscal défini à l'article L. 2334-5 du CGCT est le rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et un potentiel fiscal dit « trois taxes » correspondant depuis 2013 à « la somme du produit déterminé par l'application aux bases communales de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties du taux moyen national d'imposition de chacune de ces taxes ainsi que du produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçu par la commune et les établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire de cette dernière ».

¹⁰ Fiche DGF 2019

¹¹ A titre indicatif en 2016 il était à 1,224161 contre 1,025381 pour la moyenne de la strate, en 2017 à 1,204908 contre 1,000359 pour la strate, enfin en 2018 à 1,194546 pour la commune contre 1,006579 pour la moyenne de la strate.

Tableau n°15 : Evolution des charges de gestion courante (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2016 à 2020
c/60 achats	104 908	112 972	107 485	101 382	82 959	-21 %
c/61 services extérieurs	107 229	73 591	72 431	116 895	63 472	-41 %
c/62 autres services extérieurs	9 158	14 190	15 317	25 639	11 132	22 %
c/63 impôts et taxes	5 476	5 717	5 856	6 130	6 035	10 %
c/64 charges de personnel	275 864	274 723	253 443	276 340	267 168	-3 %
c/6419 remboursements de rémunérations	-2 074	-6 064	-261	-20	-760	-70 %
c/65 autres charges de gestion courante	59 767	60 908	50 047	55 719	61 590	3 %
Total charges de gestion courantes	557 013	536 036	504 288	581 698	490 747	-12 %

Source : balances des comptes

Compte 60

Concernant le compte 60 (achats), une baisse significative des coûts de 21 % est constatée du fait d'une mutualisation des achats, de la maîtrise des stocks et d'un inventaire annuel.

Compte 61

Pour le compte 61 (services extérieurs), une baisse importante des coûts de location pour les photocopieurs de la mairie et de l'école est relevée. Le coût annuel actuel (depuis 2017) est d'environ 3 200 € contre 12 000 € auparavant.

Une baisse significative des charges « services extérieurs » est également à remarquer sur toute la période 2016 à 2020, à l'exception de l'exercice 2019. Cette évolution, qui perdure en 2020, est notamment due à l'entretien de la voirie, des réseaux et du matériel roulant (voir tableau ci-après).

Tableau n° 16 : Evolution du compte 61 (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	évolution de 2016 à 2020
611 Contrats de prestations de services	1 204,25	4 298,16	4 692,48	8 289,42	5 867,41	387 %
6135 Locations mobilières	5 736,52	6 201,05	8 362,16	7 144,10	8 257,08	44 %
61521 Entretien terrains	138,65	3 741,52	3 681,64	5 614,22	6 573,63	4 641 %
615221 Entretien, réparations bâtiments publics	18 883,72	17 643,90	23 499,06	20 370,73	13 537,57	-28 %
615228 Entretien, réparations autres bâtiments	3 213,60	1 217,66	1 464,48	825,00	1 677,32	-48 %
615231 Entretien, réparations voiries	52 668,19	13 462,54	8 296,07	39 654,00	8 292,44	-84 %
615232 Entretien, réparations réseaux	0,00	6 411,52	6 457,66	12 356,48	7 982,88	125 %
61551 Entretien matériel roulant	2 423,81	2 383,08	6 943,20	8 267,00	1 359,23	-44 %
61558 Entretien autres biens mobiliers	1 609,86	1 317,22	774,24	6 066,82	1 560,13	-3 %
6156 Maintenance	11 234,73	10 384,55	2 418,05	1 891,95	1 907,78	-83 %
6161 Multirisques	5 891,56	6 350,48	5 841,91	6 121,16	6 456,89	10 %
6184 Versements à des organismes de formation	4 224,00	179,19	0,00	0,00	0,00	
6188 Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	26,40	0,00	

Source : balances des comptes de gestion

Compte 64

Tableau n° 17 : Evolution détaillée des charges de personnel (compte 64 - en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	évolution de 2016 à 2020
6411 personnel titulaire	104 120,92	112 560,65	118 563,97	166 119,61	157 096,96	51 %
6413 personnel non titulaire	67 320,72	46 724,90	46 531,94	21 160,14	24 549,08	-64 %
64168 autres emplois d'insertion	21 201,85	18 419,48	7 600,09	0,00	0,00	-64 %
6451 cotisations à l'URSSAF	40 114,38	51 962,92	35 358,03	35 556,61	33 693,90	-16 %
6453 cotisations aux caisses de retraites	29 502,69	27 383,49	28 703,77	37 745,76	38 143,11	29 %
6454 cotisations aux ASSEDIC	5 293,02	4 176,58	1 940,13	844,87	994,31	-81 %
6455 cotisations pour assurance du personnel	5 268,61	5 282,23	5 420,98	6 000,15	9 407,93	79 %
6456 versement au FNC supplément familial	277,00	273,00	270,00	0,00	0,00	-3 %
6458 cotisations aux autres organismes	2 176,79	2 014,50	2 255,00	2 070,00	2 120,00	-3 %
64731 allocations chômage		5 474,92	6 303,66	6 347,46	803,16	-85 %
6475 médecine du travail	588,00	450,00	495,00	495,00	360,00	-39 %
total 64 débit	275 863,98	274 722,67	253 442,57	276 339,60	267 168,45	-3 %

Source : balances des comptes de gestion

Il est constaté pour les charges de personnel une baisse de 3 % sur la période 2016 à 2020, l'effectif passant de 14 à 8 agents.

En revanche, le compte 6411, personnel titulaire, connaît une augmentation de 51 % sur la période 2016 à 2020. C'est surtout entre 2018 et 2019 que la progression est la plus nette, passant de 118 563,97 € à 166 119,61 € soit une progression de 40 %.

En 2017, la commune a supprimé un poste d'ATSEM (au motif que les effectifs scolaires ne justifiaient pas du maintien d'un 3^{ème} poste).

Par ailleurs, l'année 2018 a vu la suppression de deux postes à temps partiel (cantine, garderie) au 1^{er} septembre et la commune a mis fin à un contrat aidé au 31 août. Cet exercice est également caractérisé par la création d'un poste d'animatrice (pause méridienne et garderie) travaillant pour la commune. L'accueil périscolaire est une compétence facultative de la communauté de communes de rattachement. La commune a gardé cette compétence.

4 ANALYSE DU BILAN

L'examen préalable du bilan comptable du budget principal a montré qu'au terme de l'exercice 2020 le bilan est équilibré comme le souligne le tableau suivant :

Tableau n° 18 : Evolution des comptes du bilan (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2016 à 2020
Fonds de roulement net global (C)	214 622	238 563	178 157	149 766	150 325	-29,96 %
en nombre de jours de charges de gestion	141	162	129	94	112	
Besoin en fonds de roulement global (D)	1 428	68	-7 224	18 197	2 778	94,58 %
en nombre de jours de charges de gestion	1	0	-5	11	2	
Prélèvement du fonds par le besoin	1 %	0 %	-4 %	12 %	2 %	177,80 %
=Trésorerie nette (C-D)	213 194	238 495	185 381	131 569	147 547	-30,79 %
en nombre de jours de charges de gestion	140	162	134	83	110	
dont trésorerie active	213 194	238 495	185 381	131 569	147 547	-30,79 %
dont trésorerie passive	0	0	0	0	0	

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

4.1 Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est positif sur la période contrôlée. Conjugué à un faible besoin en fonds de roulement, la trésorerie nette qui en ressort est positive en 2020 à 147 547 €, même si la trésorerie baisse en tendance de 30,79 % sur la période 2016 à 2020.

Le fonds de roulement a également fortement varié entre les années 2016 et 2020. A la clôture de l'exercice 2020, il offre toutefois une sécurité financière à la collectivité, en représentant 112 jours de charges de gestion. Le FRNG (fonds de roulement net global) chute de près de 29,96 % entre 2016 et 2020, les points hauts de l'annuité d'emprunt se situant surtout en 2016 mais également, dans une moindre mesure, en 2019 et 2020.

4.1.1 Les investissements de la commune

Comme le démontre le tableau ci-après, ces investissements connaissent un pic important en 2019, dû principalement à l'achat de terrains pour l'extension du cimetière (63 500 €) et le projet d'aménagement du centre-bourg (56 800 €) ainsi qu'à l'achat du local boulangerie (41 006 €).

Tableau n° 19 : Les dépenses d'équipement (en €)

Comptes administratifs	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul sur les années
Dépenses d'équipement réelles nettes	30 469	49 160	138 036	280 334	64 951	562 950
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	0	0	0	250 000	0	250 000
Dépenses d'équipement / habitant	31	50	143	294	68	

Source : CRC d'après les comptes de gestion

4.1.2 La dette

L'encours de la dette a augmenté de 8 % entre 2016 et 2020 mais cette hausse est surtout notable entre 2018 et 2019, soit près de 45 % entre ces deux années. Pour l'année 2020, l'encours de la dette par habitant ressort à 589 €, pour une moyenne des communes de la strate, au niveau national, de 547 €. En 2019, cet encours par habitant était de 662 €. La capacité de désendettement de la commune, de 31 ans en 2019 à 6 années en 2020, s'est donc améliorée.

Tableau n° 20 : La dette (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution de 2016 à 2020
Encours de dette du BP au 31 décembre	519 884	477 900	434 937	631 636	562 806	8 %
CAF brute	81 072	84 908	104 803	20 522	98 224	21 %
Capacité de désendettement : encours / CAF brute (en années)	6	6	4	31	6	

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

En 2019, et comme il ressort du tableau n° 19 ci-dessus, l'emprunt souscrit de 250 000 € a surtout servi à financer l'achat de foncier pour la mise en œuvre des trois projets principaux de la commune en matière d'investissement. La commune a souscrit ce prêt bancaire sur 10 ans.

En 2011, la commune avait souscrit deux prêts bancaires (150 000 € au total) pour aménager la RD 66, sur une durée de 15 ans. Ces deux prêts doivent s'éteindre en 2026. La charge financière du remboursement en capital s'élève à environ 11 000 €/an.

Concernant le groupe scolaire, un emprunt de 2010 (achat de terrain) a été contracté pour 190 000 € et un emprunt de 2015, toujours pour le groupe scolaire (construction), a été contracté pour 300 000 €.

Il est enfin constaté sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2021 que l'emprunt de 2001 concernant la cantine a été remboursé en 2020. Cinq emprunts en cours persistent pour une dette résiduelle en capital de 556 734 € au 1^{er} janvier 2021.

4.1.3 La capacité de désendettement

Comme indiqué, la capacité de désendettement¹² de la commune augmente notablement en 2019, atteignant 31 années sur cet exercice. Ce résultat critique résulte du pic d'endettement constaté mais également de la CAF brute qui diminue de 84 251 € entre 2016 et 2019.

En 2020, la situation s'améliore tant en matière d'endettement que de CAF brute, avec un ratio de désendettement de six ans.

¹² La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

4.2 Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est positif sur toute la période, sauf en 2018, les créances à court terme étant supérieures aux dettes à court terme.

Tableau n° 21 : Le besoin en fonds de roulement (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2016 à 2020
Besoin en fonds de roulement global	1 428	68	-7 224	18 197	2 778	94,58 %
en nombre de jours de charges de gestion	1	0	-5	11	2	
Prélèvement du fonds par le besoin	1 %	0 %	-4 %	12 %	2 %	177,80 %
Trésorerie nette	213 194	238 495	185 381	131 569	147 547	-30,79 %
en nombre de jours de charges de gestion	140	162	134	83	110	
dont trésorerie active	213 194	238 495	185 381	31 569	147 547	-30,79 %
<i>dont trésorerie passive</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

4.3 La trésorerie

La trésorerie nette a accusé une forte baisse de 30,79 %, entre 2016 et 2019, en raison de la chute du FRNG de 29,96 %. Elle s'améliore légèrement en 2020, passant de 131 569 € en 2019 à 147 547 € en 2020, soit une progression de 12 %. En 2016, elle représentait 140 jours de charges de gestion courante contre 110 jours en 2020.

Chambre régionale
des comptes
Nouvelle-Aquitaine



Les publications de la chambre régionale des comptes
Nouvelle-Aquitaine
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-nouvelle-aquitaine

Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine

3, place des Grands-Hommes

CS 30059

33064 BORDEAUX CEDEX

nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr